

Burundi : les partis doivent se conformer à la nouvelle loi avant le 10 mars

RFI, 29 janvier 2012

Depuis plusieurs mois, le gouvernement de Pierre Nkurunziza procède à une série de réformes pour limiter le nombre de partis politiques au Burundi et surtout, contrôler l'influence des leaders exilés. La date limite, fixée par le ministre de l'Intérieur, pour se conformer aux nouvelles exigences, a été fixée au 10 mars 2012. La nouvelle loi sur les partis politiques au Burundi prévoit 20 membres fondateurs par province au lieu de 6 auparavant. Le ministre burundais de l'Intérieur Edouard Nduwimana demande à tous les partis même à ceux qui sont agrégés depuis plusieurs décennies de s'y conformer d'ici le 10 mars 2012. Une autre exigence qui passe très mal, celle faite aux présidents des partis politiques de prouver qu'ils vivent au Burundi, en produisant une attestation de résidence.

Edouard Nduwimana confirme : « La loi demande ce que le représentant d'un parti politique soit résident au Burundi. Au niveau du ministre de l'Intérieur, nous demandons ce que la loi soit respectée. » Depuis la réception de cette correspondance, la tension est montée d'un cran au sein de l'opposition burundaise qui crie à la chasse aux sorcières. Le président de l'Alliance démocratique pour le changement, ADC, Léonce Ngendakumana dénonce : « Le pouvoir CNDD FDD [Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie, au pouvoir] NDLR] qui veut en éliminer des partis politiques qui sont analysés. Ni moins ni plus, c'est ça ! » Dans une décision de croiser à nouveau le fer avec le gouvernement burundais : « Nous n'allons pas nous conformer à une loi qui contient des dispositions qui violent la Constitution de manière flagrante. » Mais le ministre burundais de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, prévient : « Ceux qui vont refuser de se conformer à la loi, le ministre va lui aussi refuser de prendre acte de toutes les mesures que prendront ces partis politiques. » Qui va emporter dans ce bras armé de fer engagé entre pouvoir et opposition au Burundi en proie aux violences ? En avril 2011, l'Assemblée nationale du Burundi avait adopté la loi sur la résidence obligatoire d'un dirigeant de parti. À l'époque, il avait annoncé qu'un parti doit réunir au moins 1 700 membres fondateurs provenant des 17 provinces.